

Le European Disability Forum (EDF) a créé des groupes d'experts par e-mail. Ces experts conseillent, au niveau technique, les attachés politiques de l'EDF (policy officer) dans la définition des position de l'EDF dans le domaine concerné.

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a désigné les personnes suivantes pour participer aux groupes d'experts par e-mail de l'EDF :

e-mail expert group	First name	Last name	e-mail	EDF staff
International Cooperation and SDGs	Pierre	Gyselincx	pierre.gyselincx@skynet.be	marion.steff@edf-feph.org
ICT	Bart	Simons	bart@ansurfer.be	lejandro.moledo@edf-feph.org
Refugees with disabilities	Pierre	Gyselincx	pierre.gyselincx@skynet.be	Ansofie.Leenknecht@edf-feph.org
Council of Europe	Olivier	Magritte	Olivier.magritte@minsoc.fed.be	Etienne.Cuche@edf-feph.org

Les membres des groupes d'experts par e-mails de l'EDF s'engagent à respecter les « General terms of reference » (cf ; document attaché) adoptés par l'EDF concernant le fonctionnement du groupe d'experts dont ils sont membres.

Le BDF demande aux personnes qu'il a désigné de respecter ces « Terms of reference et, en particulier :

1. Le travail se fera exclusivement par e-mail et par l'utilisation des nouvelles technologies
2. Les décisions seront prises sur base d'une approche par consensus
3. La décision finale repose sur le président du groupe
4. Le travail dans le groupe demande de la continuité et une participation active de chaque membre
5. Un membre du groupe peut décider le groupe. Dans ce cas, il peut désigner un remplaçant pour la continuation de son mandat (*)
6. Si un membre du groupe ne respecte pas les « General terms and conditions », le Secrétariat de l'EDF, en accord avec le président du groupe d'expert par e-mail peut rechercher une solution, y compris la démission d'office de cette personne

(*) Pour l'application de cette disposition, le BDF demande à la personne qui souhaite se retirer d'un groupe d'experts de l'informer de sa décision et de ne pas désigner lui-même un remplaçant : la nouvelle désignation dépend du BDF

En complément de ces « General terms of reference » édictés par l'EDF, le BDF demande aux personnes qu'il a désigné de respecter les règles de fonctionnement suivante :

1. Les experts du BDF dans les « Groupes d'expert par e-mail de l'EDF » sont exclusivement désignés par le BDF
2. Les experts feront régulièrement rapport de leur action en tant qu'expert au CA du BDF
3. Les experts désignés par le BDF qui ne font pas partie du Conseil d'administration du BDF pourront être invités à participer à certaines réunions du CA du BDF, en qualité d'invité, sur des sujets relevant de la thématique du « Groupes d'expert par e-mail de l'EDF » pour lequel le BDF les a désignés
4. Les experts désignés par le BDF ne sont pas habilités à s'exprimer au nom du BDF sans l'accord explicite du CA du BDF
5. Les experts désignés par le BDF mettront le secrétariat du BDF en copie des échanges e-mail qui auront lieu dans le cadre du Groupe de travail par e-mail « ICT » de l'EDF et lui-même
6. En remplacement de 5. Les experts désignés informeront régulièrement le secrétariat des développements du travail réalisé au sein du groupe de travail par e-mail auquel ils participent pour le BDF
7. La participation des experts désignés par le BDF au groupe de travail par e-mail de l'EDF n'implique aucun lien financier entre les experts désignés par le BDF et le BDF

Commenté [MO1]: Nous avons mis cela dans le protocole entre le BDF et Bart Simons, mais cela me semble irréalisable